

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques d'inhalothérapie (141.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Vanier

Décembre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques d'inhalothérapie (Respiratory and Anaesthesia Technology)* donné au Collège Vanier s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Vanier, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 6 juillet 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 29 et 30 novembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Vanier et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Helen Keyes, professeure en soins infirmiers au Collège Dawson, M^{me} Élane Paré, professeure en techniques d'inhalothérapie au Cégep de Sherbrooke et M^{me} Élane Simard, conseillère pédagogique au Collège de Rosemont. Le comité était assisté de M^{me} Chantal Bouchard, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Vanier est un établissement d'enseignement collégial public anglophone situé dans l'arrondissement Saint-Laurent sur l'île de Montréal. En 2004, il accueillait 5 518 élèves : 3 536 dans un de ses huit programmes préuniversitaires³ et 1 706 dans un de ses quatorze programmes techniques⁴; 276 élèves étaient inscrits dans un programme d'accueil et d'intégration ou dans un programme de transition.

Outre le Collège Vanier, le programme *Techniques d'inhalothérapie* est offert dans quatre autres collèges : les Cégeps de Chicoutimi, de Rosemont, de Sainte-Foy et de Sherbrooke. Ce programme, composé de treize compétences, a été réécrit en objectifs et standards en 1997 et compte 91 ⅔ unités.

Le Collège Vanier est le seul collège québécois à offrir le programme *Techniques d'inhalothérapie* en anglais, et ce, depuis 1971. Il accueille dans ce programme environ soixante-dix élèves incluant une vingtaine de nouveaux élèves chaque année; le nombre de nouveaux inscrits a atteint trente élèves pour l'année 2003-2004. Au cours des dix dernières années, le Collège a observé que seulement 17 % des élèves proviennent directement de l'école secondaire. La plupart des élèves du programme ont déjà suivi une formation collégiale ou universitaire.

Le programme *Techniques d'inhalothérapie* du Collège Vanier est organisé selon quatre spécialités : les soins respiratoires pour adulte, l'anesthésie, l'analyse de la fonction pulmonaire et les soins respiratoires néonataux et pédiatriques. Le Département d'inhalothérapie est composé de sept professeurs. Des professeurs de biologie, de chimie et de psychologie sont associés au programme. Les deux premières années de formation se déroulent principalement en classe et dans les laboratoires; une technicienne en laboratoire assiste les professeurs. La troisième et dernière année est consacrée aux stages en milieu clinique. Depuis 2002, le Collège offre le programme régulier et un parcours intensif. Cette dernière option permet aux élèves de terminer plus tôt en étudiant l'été. En 2004-2005, huit élèves ont choisi le parcours intensif.

3. *Commerce, Communications, International Baccalaureate, Liberal Arts, Modern Languages, Music, Science, Social Science.*

4. *Animal Health Technology, Architectural Technology, Building Systems Engineering Technology, Business Administration, Computer and Digital Systems Technology, Computer Science Technology, Document Design & Multimedia, Early Childhood Education, Ecological Technology, Industrial Electronics Technology, Nursing, Professional Music and Song Techniques, Respiratory & Anaesthesia Technology, Special Care Counselling.*

Le programme donné au Collège Vanier satisfait aux exigences du *Council of Accreditation for Respiratory Therapist Education (CoARTE)*, responsable de l'agrément.

Finalement, le Collège Vanier a développé une attestation d'études collégiales (AEC) en inhalothérapie adaptée au marché du travail international. Il prévoit offrir cette formation en Arabie Saoudite.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du programme *Techniques d'inhalothérapie* a été réalisée à partir de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège (*Institutional Policy on Program Evaluation – IPPE*), d'un guide interne à l'intention des responsables des évaluations de programmes et du guide d'évaluation des programmes de la Commission publié en 1997. La composition du comité d'évaluation respecte l'*IPPE*. Ce comité, formé en 2003, comprend un conseiller en orientation (*Councillor*) représentant la Commission des études, un aide pédagogique (*Advisor*), quatre professeurs représentant la formation générale et la formation spécifique, l'adjoint à la Direction des études responsable du programme (*Dean, Faculty of Applied Technologies*) et un représentant du marché du travail.

Le comité d'évaluation a d'abord déposé un devis au directeur des études (*Academic Dean*), qui l'a fait approuver par la Commission des études (*Academic Council*). Le devis expose les préoccupations particulières à cette évaluation de programme : le contenu des cours, leur ordonnance, l'épreuve synthèse et le développement du programme. Les six critères prévus dans l'*IPPE* ont été retenus : la pertinence, la cohérence, les méthodes pédagogiques, les ressources, l'efficacité et la gestion. Le devis présente les indicateurs nécessaires à l'examen des critères, incluant les données descriptives et statistiques. Il comprend un échéancier des travaux ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires à leur réalisation.

Le comité d'évaluation a utilisé des données déjà compilées pour le programme : les résultats d'évaluation des cours, les rapports des élèves sur le déroulement des stages, les rétroactions des finissants et l'évaluation formative des professeurs du Département d'inhalothérapie. Les données perceptuelles des élèves et des professeurs de la formation générale et spécifique ont été recueillies à l'aide de questionnaires et des sondages ont été réalisés auprès des diplômés et des employeurs. L'analyse des données s'est effectuée à partir d'une série de questions présentées dans le devis et en fonction des enjeux identifiés. Le comité de programme a été consulté sur les différentes parties du rapport d'évaluation. Le rapport final a été déposé au directeur des études en janvier 2005. Il a été soumis à la Commission des études puis au conseil d'administration (*Board of Directors*) qui l'a adopté le 14 juin 2005.

Lors de l'évaluation de l'application de l'*IPPE* en 2002, la Commission faisait plusieurs recommandations au Collège : produire un devis, activer son système d'information, développer des outils de collecte de données fiables, produire un plan d'action et réviser l'*IPPE* dans le but d'intégrer ces recommandations au processus d'évaluation.

La Commission constate que le Collège a répondu à plusieurs de ses recommandations : il a révisé l'*IPPE* en 2003, un devis a été produit pour l'évaluation du programme d'inhalothérapie, les outils de collecte des données ont été améliorés, des guides ont été élaborés à l'intention des responsables d'évaluation de programme et le système d'information est fonctionnel. Tous les critères d'évaluation ont été documentés. Les composantes de la formation (générale et spécifique) ont été examinées sous divers aspects. Des parties du rapport sont plus descriptives qu'analytiques, mais, dans l'ensemble, la Commission considère que le processus d'évaluation s'est amélioré. Elle constate cependant que l'absence d'un plan d'action en amoindrit l'efficacité.

À la suite de la présente évaluation, le comité d'évaluation du programme a produit un rapport sur la démarche qu'il a suivie. Dans ce rapport, il relève le manque de précision de la politique en ce qui concerne le système d'information, les règles d'éthique et de confidentialité, la composante de formation générale et le suivi de l'évaluation. Le Collège prévoit d'ailleurs modifier l'*IPPE*. La Commission l'encourage à procéder le plus rapidement possible aux améliorations prévues, plus particulièrement en ce qui concerne l'adoption d'un plan d'action formel, et cela afin d'accroître l'efficacité du processus dès les prochaines évaluations de programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège a mis sur pied un comité consultatif (*Advisory Board*) qui se prononce sur les changements apportés au programme en vue de l'adapter aux besoins du marché du travail. Ce comité, qui se réunit deux fois par année, est composé des représentants des hôpitaux, d'un représentant d'une compagnie manufacturière qui fabrique de l'équipement utilisé par

les inhalothérapeutes, de professeurs, d'un diplômé et de l'adjoint à la Direction des études responsable du programme. Il a, par exemple, donné son avis sur le profil de sortie ainsi que sur la description des activités d'apprentissage. Un comité de liaison facilite la communication entre les représentants des milieux cliniques et le coordonnateur du programme. Ce comité permet, entre autres, de coordonner le déroulement des stages et la rotation des élèves afin que ces derniers expérimentent diverses situations en milieu clinique.

Les professeurs obtiennent des rétroactions des élèves, de façon systématique, par la présence d'un diplômé au comité consultatif du programme, le suivi du journal que les élèves doivent tenir, les rapports des visites d'observation et de stages des élèves. À la fin de l'année scolaire, le coordonnateur du programme anime une discussion avec chaque groupe d'élèves au cours de laquelle il pose des questions prédéterminées sur le déroulement de leur formation. Les résultats sont compilés et présentés dans le rapport annuel du comité de programme.

Le rapport du Collège mentionne que le taux de placement des élèves est excellent. Ils sont recrutés dès leur deuxième année de formation alors qu'ils sont autorisés, sous certaines conditions, à travailler comme externes. De façon générale, les élèves interrogés considèrent que la formation répond aux besoins du marché du travail.

Les buts du programme déterminés par le Collège intègrent la formation générale et la formation spécifique. Ils comprennent les buts généraux de la formation technique tels que spécifiés dans la description ministérielle du programme. Le rapport d'autoévaluation montre les liens qui existent entre les buts locaux du programme, les cours et la mission du Collège.

Le Collège s'appuie donc sur plusieurs mécanismes afin d'assurer la pertinence du programme au regard des attentes de la société, des besoins des élèves et de ceux du marché du travail.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Les professeurs du Département d'inhalothérapie travaillent régulièrement en sous-comités; un sous-comité a été créé pour chacune des quatre spécialités du programme (soins respiratoires pour adulte, anesthésie, analyse de la fonction pulmonaire, soins respiratoires néonataux et pédiatriques). Par exemple, les critères d'évaluation des compétences ont été élaborés par les sous-comités.

Les plans-cadres découlent des buts généraux et de la description des treize compétences du programme. Étant donné que le programme doit s'adapter rapidement à l'évolution du marché du travail, le comité consultatif, le comité de programme et le comité de liaison examinent annuellement les ajustements requis. Ils se réfèrent aux plans-cadres dans le but d'assurer la cohérence des activités d'apprentissage.

Les professeurs utilisent un modèle de plans de cours commun pour les cours qui se déroulent en classe et ils ont développé un cadre d'élaboration des activités de stage. Les plans de cours sont approuvés en département et par la Direction des études.

Les élèves interrogés se sont dits satisfaits des plans de cours en inhalothérapie. Les activités d'apprentissage de la formation spécifique y sont détaillées et clairement décrites. Les plans de cours de la formation générale propre au programme sont adaptés aux besoins des élèves qui étudient en sciences. De ce fait, ils rejoignent des thèmes qui concernent les futurs inhalothérapeutes. En anglais, langue d'enseignement, et en philosophie (*Humanities*), des lectures spécifiques sont proposées aux élèves. En français, langue seconde, un cours intensif destiné aux élèves du programme doit être expérimenté à l'été 2006. Le comité de programme travaille présentement à améliorer l'échange d'information entre les disciplines de la formation générale et celles de la formation spécifique sur le cheminement des élèves. Une recommandation est proposée à cet effet en conclusion du rapport d'autoévaluation.

Parmi les élèves interrogés, certains croient que la charge de travail est trop lourde en troisième année comparativement à la première et à la deuxième année de formation. Le Collège mentionne dans son rapport le besoin d'approfondir cette question, mais il n'a pas formulé de recommandation précise à ce sujet. La Commission invite donc le Collège à examiner, sous ses différents angles, la question de la charge de travail des élèves afin d'assurer son équilibre tout au long du programme.

Dans l'ensemble, le programme est cohérent. Les outils développés tels que les plans-cadres, le modèle et la grille d'évaluation de plans de cours de même que le fonctionnement des comités et sous-comités de travail sont adéquats.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes

du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Au cours des deux premières années de formation, les élèves participent à des journées d'observation en milieu clinique, principalement dans les hôpitaux de la région de Montréal. Au cours de la troisième année de formation, ils effectuent des stages dans les sept milieux cliniques affiliés au programme. La supervision des stages est partagée entre les inhalothérapeutes, les coordonnateurs du milieu clinique et les professeurs du Collège. Deux critères sont utilisés afin de planifier les stages : les spécialités de chaque milieu clinique et le nombre d'hôpitaux affiliés. Les élèves de troisième année expérimentent des quarts de travail de soir et de nuit. Les activités de stage ne sont pas autorisées la fin de semaine.

Les enseignants utilisent diverses méthodes pédagogiques dans leurs cours : le travail d'équipe, les études de cas et la résolution de problème sont fréquents en inhalothérapie. Les professeurs proposent aussi des lectures et des discussions. Ils utilisent l'équipement audiovisuel disponible sur place. Quelques professeurs se servent d'outils informatiques afin de diversifier leurs méthodes d'enseignement.

Les élèves ont exprimé leur satisfaction au regard des méthodes pédagogiques de la formation spécifique et de l'organisation des laboratoires. Ils ont dit apprécier particulièrement la résolution de problème et l'expérience acquise en milieu clinique. Ils ont ajouté qu'ils aimeraient que tous les cours du programme, incluant les cours des disciplines contributives, se réfèrent à la résolution de problème. Plusieurs élèves considèrent que les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours des disciplines contributives et dans les cours de formation générale pourraient être mieux adaptées à leur programme.

La Commission constate que les méthodes pédagogiques sont adéquates. Elle estime toutefois que le Collège aurait avantage à encourager et à soutenir le développement de méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des élèves pour l'ensemble des cours du programme d'inhalothérapie.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le Département d'inhalothérapie vérifie la conformité des plans de cours à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège (*IPESA*)⁵ à l'aide d'une liste des éléments requis. Les plans de cours indiquent la pondération des examens et les modalités d'évaluation. Ces dernières sont aussi présentées aux élèves dans le guide d'accueil (*Student Entrance Guide*) et dans le cahier de stage (*Student Clinical Guide*). Les élèves se sont déclarés bien informés des modalités d'évaluation.

L'évaluation formative est courante dans le programme d'inhalothérapie, surtout pendant les deux premières années de formation. L'élève doit rédiger un rapport écrit pour chacun des cours qu'il a suivis en inhalothérapie. Les rapports sont étudiés par un sous-comité composé de professeurs du programme et soumis au comité de liaison. La troisième année comprend une série d'évaluations formatives et sommatives. En ce qui concerne les stages en milieu clinique, l'élève doit, pour réussir, maîtriser tous les éléments de compétence qui y sont associés⁶.

Le Département d'inhalothérapie encadre de façon précise l'évaluation des stages en milieu clinique. Les cours théoriques, comme ceux des disciplines contributives et ceux de la formation générale, ne sont toutefois pas assujettis aux mêmes règles départementales. La Commission note que les cours d'inhalothérapie se terminent par un examen final. Ce qui n'est pas le cas de tous les cours de formation générale et de ceux des disciplines contributives. L'*IPESA* comprend la passation d'un examen final, mais il s'agit d'un choix laissé à la discrétion des professeurs. L'examen synthèse devrait pourtant être un instrument de mesure de l'atteinte de la compétence qui assure l'équité et l'équivalence entre les pratiques d'évaluation.

La conformité des plans de cours à l'*IPESA* est vérifiée, mais la liste des éléments qui doivent être présents au plan de cours ne permet pas d'assurer une uniformité. Selon la politique, la description de la pondération des activités d'apprentissage et du calendrier des examens est recommandée dans les plans de cours, mais elle n'est pas obligatoire. La Commission a observé que les plans de cours en inhalothérapie ne présentent pas le calendrier des activités d'apprentissage. Selon les plans de cours qu'elle a examinés, elle a constaté que la plupart des compétences sont évaluées, mais certains plans de cours ne semblent pas adaptés à l'approche par objectifs et standards. La Commission a remarqué pour certains cours de la formation générale que la note finale attribue entre 5 % et 20 % des points à la présence en classe et à la participation. Dans ces cas, la réussite du cours

5. *Institutional Policy on the Evaluation of Student Achievement (IPESA)*.

6. *Collège Vanier. Respiratory and Anaesthesia Program Evaluation, April 2005, p. 12-13.*

n'est pas associée clairement à l'atteinte des objectifs et à la maîtrise de la compétence visée.

La Commission a évalué l'*IPESA* en 2002. La politique a été jugée partiellement satisfaisante et une recommandation a été formulée au Collège. Cette recommandation met en évidence l'absence de balises dans le but d'assurer l'équivalence et l'équité des pratiques d'évaluation des apprentissages. La Commission demandait au Collège de procéder à des ajustements conformes aux exigences ministérielles de l'approche par objectifs et standards, et ce, dans les plus brefs délais. Or, le Collège n'a toujours pas, au moment de la présente évaluation, amendé sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission constate encore une fois que les règles de l'*IPESA* ne sont pas suffisamment précises. Elle observe, d'une part, que ces règles ne permettent pas de garantir des pratiques d'évaluation appropriées à l'approche par compétences pour tous les cours du programme d'inhalothérapie. D'autre part, l'absence de balises claires affecte l'équité et l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages.

La Commission recommande donc au Collège de prendre les moyens pour que tous les cours du programme d'inhalothérapie adoptent des pratiques qui correspondent aux exigences de l'approche par compétences et que des règles assurent l'équivalence et l'équité des pratiques d'évaluation pour l'ensemble des cours du programme.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Chaque année, depuis 2000, entre 75 et 100 élèves font une demande d'admission dans le programme *Techniques d'inhalothérapie*. Le nombre de places disponibles est d'environ trente élèves compte tenu de la capacité d'accueil du Collège. Les personnes intéressées à s'inscrire au programme sont invitées à effectuer une visite dans une des cliniques affiliées et à assister à un cours avant de poser leur candidature. Après une première sélection basée sur la qualité des dossiers scolaires, trois professeurs du Département d'inhalothérapie reçoivent les candidats en entrevue. Le rapport indique que les professeurs, en collaboration avec le bureau des admissions, envisageaient d'apporter des modifications au processus de sélection dès l'automne 2005, notamment dans le but de mieux cerner les aptitudes de communication des candidats.

Depuis les cinq dernières années, les taux de réussite des cours du programme d'inhalothérapie sont satisfaisants. Presque tous les cours sont réussis dans une proportion de plus de 90 %. La Commission tient à souligner le fait que 90 % des élèves réussissent leurs cours d'anglais bien qu'environ 10 % soient francophones et que près de 50 % soient allophones. Selon les données du Collège, seulement 4 élèves sur 30 avaient abandonné leurs études au troisième trimestre en 2003-2004. Le taux de diplomation dans le temps prévu pour la cohorte de 1998 est de 52,9 % et de 76,5 % deux ans après la durée prévue des études. Le taux de diplomation dans la durée prévue des études est inférieur à celui des quatre autres collèges publics qui donnent le programme *Techniques d'inhalothérapie*, mais il est supérieur deux ans après la durée prévue des études. L'épreuve synthèse, dont une partie doit être réalisée en français, connaît un taux de réussite de plus de 90 % pour 2002 et 2003, et de 89 % pour 2004.

Les cinq collèges québécois qui donnent le programme *Techniques d'inhalothérapie* ont développé une épreuve synthèse de programme (ESP) commune. Elle remplace, depuis 1998, l'examen d'entrée de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ). Cette épreuve prend en compte les buts du programme et comprend un examen local et un examen provincial. Une activité préparatoire se déroule au cours de la dernière année de formation. Il s'agit d'un cours pendant lequel l'élève réalise une étude de cas.

Le volet local du Collège Vanier comprend une partie formative : l'élève doit tenir un journal tout au long de la formation et réaliser un rapport d'autoévaluation à la fin de son parcours. La partie sommative de l'ESP consiste en un examen écrit. Une partie de cet examen écrit correspond à l'examen provincial commun à tous les collèges qui donnent le programme. L'épreuve se déroule en anglais, mais des questions sont prévues en français afin de respecter les exigences provinciales de pratiques de la profession.

L'épreuve synthèse est présentée sommairement dans le guide d'accueil de l'élève. Un guide complet de l'ESP est distribué aux élèves au cours de la troisième année. Il présente le programme, les critères d'évaluation, les exigences provinciales en français, les modalités de reprise, le processus de notation ainsi que les règles qui l'entourent. Dans le but de s'assurer que les élèves sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage et qu'ils le sont suffisamment tôt pour se préparer à chacun des trimestres du programme, le Collège aurait avantage à transmettre ce document d'information aux élèves dès la première année de formation.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrirait trois critères additionnels, soit la valeur de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources et la qualité de la gestion.

La valeur de l'encadrement des élèves

Les élèves du programme bénéficient de plusieurs services d'aide et d'encadrement. Ils fréquentent surtout *The learning center* (TLC) et le centre de langue écrite et orale (CLEO). Ils ont accès à des ateliers intensifs en langue d'enseignement et en langue seconde entre les sessions régulières de formation. Les Départements de chimie et de biologie accueillent des élèves à leur centre d'aide respectif. Le suivi du cheminement des élèves est effectué par les conseillers en orientation et les aides pédagogiques en collaboration avec les responsables des services. Quelques élèves ont profité du tutorat par les pairs. Dans l'ensemble, ils sont satisfaits des services qui leur sont offerts.

La documentation transmise aux élèves est bien organisée. Ils reçoivent un guide d'accueil adapté à leur formation, un cahier de stage, un guide de réalisation de l'épreuve synthèse et un guide sur la sécurité. La Commission souligne la qualité de ces documents. De plus, les professeurs du Département d'inhalothérapie accompagnent les élèves afin qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin tout au long de leur cheminement. Les services de soutien et d'encadrement sont, dans l'ensemble, bien adaptés aux besoins des élèves.

L'adéquation des ressources

Dans l'ensemble, les professeurs se sont déclarés satisfaits des allocations qui leur sont octroyées pour réaliser leurs activités d'apprentissage. Ils estiment que les rapports avec les milieux de stage sont bien encadrés par le comité consultatif, le comité de liaison et les sous-comités relatifs aux domaines touchés par la formation. Un contrat d'affiliation lie le Collège aux milieux cliniques et le *Clinical Guide* est distribué à tous les élèves et aux représentants des milieux cliniques. Le soutien des techniciens de laboratoire est adéquat et il est jugé suffisant par une majorité de professeurs.

L'évaluation des ressources matérielles fait place à quelques recommandations dans le rapport d'autoévaluation dont celle qui porte sur le manque d'espace. Le rapport met en évidence les besoins croissants liés à l'entreposage des équipements et à l'acquisition de nouveaux appareils. Les élèves du programme n'ont pas de local d'études. Un tel espace connexe aux salles où se déroulent les activités du programme faciliterait les rencontres et les échanges avec leurs professeurs. En ce qui concerne les ressources financières, les conclusions du rapport traitent de l'importance de revoir le budget du programme en fonction du manque d'espace actuel et de la capacité du Collège à accueillir plus d'élèves. Le Collège a informé la Commission qu'il travaille à la recherche de fonds et au développement de nouveaux partenariats.

La qualité de la gestion

Le rapport aborde plusieurs aspects de la gestion : l'information donnée sur le programme, les recours qu'ont les élèves s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés, les responsabilités de chaque instance impliquée dans la gestion du programme et la communication. Les principaux aspects examinés démontrent une prise en charge efficace de la gestion du programme, qu'il s'agisse des politiques qui encadrent les pratiques du registraire, des services offerts aux élèves ou du processus de formulation de plaintes étudiantes. Deux des quatre enjeux identifiés dans le rapport d'autoévaluation portent sur le développement du programme. Le rapport propose un plan d'expansion du programme et des pistes d'action intéressantes.

Plan d'action

Le rapport d'autoévaluation présente les conclusions au regard des enjeux identifiés au début du processus. Des recommandations sont aussi formulées; elles portent sur le nombre maximum d'élèves admis dans le programme, les ressources matérielles et financières et le dégagement prévu en fonction des tâches du coordonnateur du programme. La Commission déplore cependant le fait qu'aucune action ne soit planifiée pour assurer le suivi de cette évaluation. Le Collège n'a pas présenté les actions envisagées à la suite des conclusions. Il n'a pas dégagé les priorités d'actions ni identifié les responsables du suivi de l'évaluation. C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de produire un plan d'action afin d'assurer le suivi de l'évaluation du programme Techniques d'inhalothérapie.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques d'inhalothérapie* du Collège Vanier est de qualité.

Le programme est efficace; le taux de persévérance dans le programme est élevé malgré les exigences linguistiques en français pour ce programme donné en anglais. Une attention particulière est accordée à la cohérence de ce programme souvent amené à s'ajuster au marché du travail. Les stages sont bien organisés. Les communications à l'interne comme à l'externe sont bien encadrées. Le programme fait état de mécanismes de liaison avec les cliniques affiliées, les hôpitaux et le marché du travail qui facilitent la communication. L'épreuve synthèse commune aux cinq collèges québécois qui donnent le programme assure la concertation des professeurs sur les exigences de la profession et une formation complète aux élèves.

La Commission fait quelques remarques au Collège afin qu'il porte une attention particulière au développement de méthodes pédagogiques dans l'ensemble des cours du programme et à la diffusion d'information aux élèves sur l'épreuve synthèse de programme.

Une recommandation est formulée sur l'équité et l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages. La Commission note que le caractère incomplet de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, qui avait déjà été signalé au Collège en 2002, ne permet pas d'assurer des pratiques d'évaluation équitables et conformes aux exigences ministérielles pour toutes les disciplines du programme d'inhalothérapie.

En ce qui regarde la démarche d'évaluation, le Collège devait prendre en compte une série de recommandations formulées par la Commission lors de l'évaluation de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Le Collège a apporté des modifications à sa politique. Ces améliorations lui ont permis de réaliser une évaluation en profondeur du programme *Techniques d'inhalothérapie*. La politique demeure cependant imprécise quant au suivi de l'évaluation. La Commission formule donc une recommandation au Collège sur l'élaboration d'un plan d'action en bonne et due forme afin de garantir la qualité des évaluations de programme.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Vanier a fait parvenir à la Commission sa réaction à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Techniques d'inhalothérapie*. Il a présenté un rapport de suivi qui fait état des actions réalisées et de celles en voie de l'être.

Le Collège a amorcé une réflexion sur les possibilités de mieux équilibrer la charge de travail des étudiants. Il se réfère aux buts locaux du programme afin de soutenir le développement de méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des étudiants. Divers moyens sont prévus afin de bien informer les élèves des exigences de l'épreuve synthèse de programme, notamment une circulation optimale de l'information entre les étudiants, les professeurs et les responsables des stages. Le Collège porte aussi une attention particulière au développement de son programme. Il veut s'assurer que les ressources allouées répondent aux besoins de la formation.

Le Collège a joint à son rapport de suivi un plan d'action. Les remarques formulées par la Commission s'y retrouvent de même que les conclusions du Collège. Le plan, dont l'échéance est fixée à l'hiver 2007, est pertinent. Toutefois, il n'est pas explicite au sujet des règles départementales ou institutionnelles d'évaluation des apprentissages qui seront élaborées.

La Commission constate que le plan d'action répond à la recommandation qu'elle a formulée dans son rapport. Elle prend bonne note des actions que le Collège entend réaliser et elle s'attend à recevoir un suivi complet à la recommandation qui porte sur l'évaluation des apprentissages.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente